



Mikvaot

Michna 3 - Chapitre 2

סִפֵּק מִיִּם שְׁאוּבִין שְׁטֵהֲרוּ חֲכָמִים, סִפֵּק נִפְלוּ, סִפֵּק לֹא נִפְלוּ,
אֶפְלוּ נִפְלוּ, סִפֵּק יֵשׁ בָּהֶם אֲרֻבָּעִים סָאָה סִפֵּק אֵין בָּהֶם, שְׁנֵי
מִקְוֹאוֹת, אֶחָד יֵשׁ בּוֹ אֲרֻבָּעִים סָאָה וְאֶחָד אֵין בּוֹ, נִפְל לְאֶחָד מֵהֶן
וְאֵינוֹ יוֹדֵעַ לְאִיזָה מֵהֶן נִפְל, סִפֵּקוֹ טָהוֹר, מִפְּנֵי שִׁישׁ לוֹ בִּמְה
יִתְּלָה. הֵיוּ שְׁנֵיהֶם פְּחוּתִים מֵאֲרֻבָּעִים סָאָה, וְנִפְל לְאֶחָד מֵהֶם
וְאֵינוֹ יוֹדֵעַ לְאִיזָה מֵהֶן נִפְל, סִפֵּקוֹ טָמֵא, מִפְּנֵי שֶׁאֵין לוֹ בִּמְה
יִתְּלָה.

Les cas d'incertitude concernant les eaux puisées sont considérés comme purs par les Sages. [Par exemple,] s'il n'est pas certain qu'elles [les eaux puisées] soient tombées ou non [dans un mikvé] ; même si elles sont tombées, s'il y a un doute quant à savoir si elles [les eaux du mikvé] contenaient quarante séa ou non ; ou s'il y a deux mikva'ot, l'un contenant quarante séa et l'autre non, et [les eaux puisées] sont tombées dans l'un d'eux et on ne sait pas dans lequel elles sont tombées, [dans tous ces cas] son incertitude est pure, car on a quelque chose sur quoi s'appuyer [une présomption de pureté]. Si les deux [mikvaot] contenaient moins de quarante séa, et [les eaux puisées] sont tombées dans l'un d'eux et on ne sait pas dans lequel elles sont tombées, son incertitude est impure [c'est-à-dire qu'un tel cas est incertain et résolu comme impur], car on n'a rien sur quoi s'appuyer [une présomption de pureté].



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions